

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



04183996

BRUXELLES

22-12-2004

Greffo

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(ou abrégé)

MICRO CONCEPT BELGIUM

Forme juridique

Société privée à responsabilité limitée

Siège

Chaussée de Waterloo, 1056 à 1180 Bruxelles

N° d'entreprise

0462 998.123

Objet de l'acte :

AUGMENTATION DE CAPITAL-ADAPTATION AU CODE DES SOCIETES

Il résulte d'un procès-verbal dressé le deux décembre deux mille quatre par Maître Jean-François POELMAN, Notaire à Schaerbeek, « Enregistré à Schaerbeek, 1er bureau un rôle trois renvois le 14-12-2004 vol 40 fol 31 case 5 Reçu cinq cent trente-deux euros quatre cents (532,04 €) Le Receveur, (s) DE BACKER M-J » que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « MICRO CONCEPT BELGIUM » a notamment décidé :

1) d'augmenter le capital de la société à concurrence de cent six mille quatre cent sept euros nonante-neuf cents (106.407,99-eur) pour le porter de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18 592,01eur) à cent vingt-cinq mille euros (125.000eur).

Cette augmentation de capital se réalise par incorporation des réserves disponibles à due concurrence et sans création d'actions nouvelles.

2) d'adopter le texte suivant de l'article 5 de ses statuts :

Article cinq:

« Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000-eur), représenté par sept cent cinquante parts sociales sans désignation de valeur nominale, capital entièrement libéré. »

3) de mettre les statuts en concordance avec le nouveau code des sociétés.

Pour extrait analytique conforme

Jean-François Poelman

Notaire

Déposé en même temps : expédition dudit PV + Statuts coordonnés